Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260605-45062026-DE

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Jean-Patrice BERNARD, Tiphanny PETTON, MINIOU Marie-Noëlle, Joël RICHARD, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Cédric CAÏN, Rachel GRÜNWEISER,
Ont donné procuration : Cédric CAÏN à Olivier LE GALL, Rachel GRÜNWEISER à David QUANTIN,
Secrétaire de séance : Olivier LE GALL
Date de convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 10 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	15

N° 45-06-2026 – SUPPRESSION DE LA RÉGIE DES SERVICES EXTÉRIEURS DES POMPES FUNÈBRES

Rapporteur : M. le Maire

- **Exposé**

M. le Maire rappelle que par délibération du 7 mars 2026, le conseil municipal a créé une régie des services extérieurs des pompes funèbres.

Toutefois, le budget correspondant n'a pas été adopté. Après réexamen du projet, la municipalité considère que la commune ne dispose pas, au regard de sa taille et de ses ressources, des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exploitation de ce service dans des conditions satisfaisantes.

Il ajoute que par ailleurs :

• les agents susceptibles d'assurer les opérations de creusement ont exprimé leurs réticences à exercer ces missions ;
• les services administratifs ne disposent pas du temps nécessaire pour assurer la gestion de cette activité ;
• des échanges ont été engagés avec plusieurs opérateurs funéraires depuis les élections municipales.
Ces démarches ont permis d'identifier une solution pérenne reposant sur l'installation prochaine d'un opérateur privé, garantissant la continuité et la qualité du service funéraire pour l'ensemble des habitants.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260605-45062026-DE

Feuillet n°
Paraphe :

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 voix « contre » de Lydia ROLLAND, Marie-Noëlle MINIOU, Joël RICHARD ; 12 voix « pour »), le conseil municipal décide :

• de supprimer la régie des services extérieurs des pompes funèbres créée par délibération du 7 mars 2026 ;
• d'abroger ladite délibération à compter de la date de la présente décision ;
• d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires pour acter la fermeture de la régie.

contre	abstention	pour	Votants
3	0	12	15

Le secrétaire de séance,
Le 1er Adjoint au Maire,
Olivier LE GALL,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)